

L'hon. M. Pearkes: Il faut se rappeler que ces prévisions ont été préparées il y a déjà longtemps et qu'il y a été pourvu à la nomination d'adjoints parlementaires lorsque le premier ministre jugera à propos de faire de telles nominations. Le travail des adjoints parlementaires ne se termine pas avec la session. L'honorable député ne sait pas, a-t-il dit, si l'on nommera des adjoints parlementaires. Comment alors peut-il songer à réduire le montant du crédit? C'est évident que nous devons laisser intact le montant du crédit qui, s'il n'est pas dépensé de la façon autorisée par le Parlement, devient périmé, comme d'habitude.

L'hon. M. Pickersgill: J'appuie la thèse de l'honorable député d'Essex-Est. Je me rappelle qu'il a été au nombre des premiers adjoints parlementaires...

L'hon. M. Martin: Après une longue période d'attente.

L'hon. M. Pickersgill: ... après l'avoir espéré un certain temps, comme il le dit lui-même. Je ne me rappelle aucune législation où la nomination des adjoints parlementaires ait été retardée jusqu'à la fin de la session. Si ces nominations ne sont pas faites durant la session, il me semble que ce serait abuser du crédit et des droits du Parlement que de nommer des adjoints parlementaires le jour de la prorogation ou à peu près et de les rémunérer pour une période où ils n'auraient évidemment pas à rendre les services qu'ils rendraient durant une session. Par conséquent, à moins que ces nominations n'aient lieu presque immédiatement en prévision de trois ou quatre autres semaines de session, je suis d'avis que cet argent ne sera pas nécessaire avant janvier prochain.

Il se peut que l'honorable député, en présentant son amendement, n'ait pas proposé une réduction suffisante du crédit. Chose certaine, cet argent ne peut être dépensé pour les mois d'avril, de mai, de juin, de juillet ou les neuf jours d'août. Je trouve donc tout à fait ridicule de nous demander de voter \$56,000 quand il est bien évident que plus d'un tiers de cette somme ne peut absolument pas être dépensé légitimement.

M Argue: C'est bien vrai, comme le disait le ministre de la Défense nationale, que ces prévisions ont été préparées il y a des mois. J'imagine que ceux qui les ont préparées ont supposé que les adjoints parlementaires seraient nommés depuis longtemps. Étrange théorie, il me semble, que celle qui veut qu'un crédit inscrit dans les prévisions devienne à ce point intangible que le Parlement n'en puisse proposer la réduction, même si de toute évidence, il est devenu superflu.

[L'hon. M. Martin.]

Comme l'honorable député d'Essex-Est l'a si bien dit, de nombreux membres du gouvernement, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, prenaient bien soin de signaler à l'ancien gouvernement que cette pratique n'avait rien de bon et devrait cesser.

Je ne voudrais rien dire pour compromettre la situation des adjoints parlementaires, ni pour entraver la carrière de tous ceux dont on a parlé. En fait, j'ai eu beaucoup de sympathie moi-même pour ces honorables messieurs pendant la session. J'ai éprouvé beaucoup d'inquiétude en voyant que tant de jeunes députés compétents étaient laissés de côté, négligés, pas du tout considérés, car on a laissé ces postes vacants. Non seulement c'est décevant pour les députés qui peuvent espérer être nommés adjoints parlementaires, mais c'est plutôt dégradant pour la fonction elle-même. Le sentiment se répandra que si au cours de la présente session,—où une besogne énorme s'accomplit, les prévisions budgétaires sont les plus élevées de notre histoire, l'accumulation de travail est la plus lourde jamais vue en session du temps de paix,—nous avons pu exercer notre activité sans adjoints parlementaires de cette façon expéditive qui est devenue en vogue à cause de la session pressée de 3½ mois, cette fonction n'est peut-être pas indispensable à l'efficacité de la Chambre.

En s'opposant à une telle réduction, le ministre de la Défense nationale semblerait penser que si ces messieurs sont nommés à leur poste, ils pourront toucher un traitement de 12 mois pour un travail de 7 mois. Sur ce que permet ou ne permet pas la loi à l'égard d'un pareil crédit, je ne suis pas un spécialiste aussi autorisé que le député de Bonavista-Twillingate. Mais vu le libellé du crédit n° 189, vu aussi que c'est simplement un poste des prévisions budgétaires et donc que ce n'est pas un crédit statutaire, je pense qu'on pourrait donner tout ce montant pour bien peu de travail. J'aime à croire que le ministre de la Défense nationale n'entretient pas cette pensée.

Pour un gouvernement qui a tellement exprimé le désir de réaliser des économies dans l'administration, c'est évidemment une motion à appuyer. En réalité, cette mesure n'enlèvera à personne quelque chose de gagné, mais elle rend tout simplement les prévisions budgétaires conformes à la réalité. Quelques députés peuvent penser que le poste de certains adjoints parlementaires est devenu en quelque sorte une sinécure politique et que quelques-uns des postes ne sont pas nécessaires. Je ne dis pas cela. Cependant, je dis qu'on a commis une erreur en laissant la session s'approcher de sa fin sans nommer d'adjoints parlementaires. Le gouvernement a pris une attitude étrange à cet égard.